

Marseille, le 11 juin 2013

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Bouches du
Rhône

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement des collèges et lycées publics
du département des Bouches du Rhône

OBJET : Aménagement du calendrier scolaire 2013-2014.

En application de la note relative au calendrier scolaire 2013-2014 (BO n°45 du 6 décembre 2012), les dispositions retenues pour le département des Bouches du Rhône sont les suivantes :

- Les après-midi des mercredi 13 novembre 2013 et 11 juin 2014 seront des journées remplaçant les enseignements d'un jeudi. Pour les établissements qui souhaitent « faire le pont » de l'Ascension (vendredi 30 mai 2014), il conviendra d'assurer les cours également les après-midi des mercredi 7 et 28 mai 2014 en remplacement du vendredi.
- Les établissements qui décideront de ne pas « faire le pont » devront s'assurer préalablement que le service des transports scolaires sera en mesure de prendre en charge les élèves.

Vous voudrez bien me tenir informé des dispositions que vous aurez prises.

Signé

Jean-Luc BENEFIGE